

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de la Défense Nationale**

**Commandement de la Gendarmerie Nationale**

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles les afférentes au marché N°1621/0006 du 10/02/2016, portant sur l'Etude d'adaptation, suivi et contrôle de la réalisation en dur d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale à Ain Bouyahia wilaya d'Ain Defla, conclu avec **BET IAMMAR**, dont le siège social Rue Si Belaid n°11 Oued Fodda à la wilaya CHELEF, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect ses engagements contractuels.

A Cet effet, la société BET IAMMAR est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.